Fiche de données de sécurité

conforme à la Réglementation (CE) N° 1907/2006

Section 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Feuilles de lubrification pour destructeurs Fellowes Performance+

Référence Fellowes : 4025601

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Fellowes Benelux B.V.

Adresse : Gesworenhoekseweg 3A
5047 TM Tilburg
Pays-Bas

Téléphone : +31 13 458 0500

Fax : +31 13 458 0501

Site Web : fellowes.com

SECTION 2 : Identification du ou des risque(s)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon les critères du règlement (UE) n° 1272/2008

2,2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucune

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger : Aucune

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.2 Substance

Nom	Numéro	Numéro REACH	Classification 1270/2008	% Poids
Huile de colza Nom INCI : Huile de graines de Brassica campestris	CAS : 8002-13-9 N° CE : 232-299-0	Cette substance étant exemptée d'enregistrement conformément à l'annexe V du règlement (CE) n° 1907/2006, celle-ci ne s'accompagne d'aucun numéro d'enregistrement.	Substance non classée	98.8 %

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un médecin si nécessaire.
Ingestion :
Ne pas faire vomir. Rincer la bouche en cas d'évanouissement - ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Transporter le blessé à l'hôpital si nécessaire.
Contact avec les yeux :
Rincer les yeux contaminés avec de l'eau tiède pendant 10 minutes, les paupières relevées. Appeler un médecin si nécessaire.
Peau :
Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas de contamination de la peau, laver abondamment à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets principaux, aigus et différés

En cas d'apparition de symptômes inquiétants, contacter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.
Des fournitures de premiers secours devraient être disponibles sur les lieux de travail.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse, sable.
Adapter l'agent extincteur aux matériaux présents dans le voisinage.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion : En cas d'incendie, la formation d'oxydes de carbone et d'aldéhyde acrylique est possible. Ne pas inhaler les produits de combustion : ils peuvent être nocifs pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Protection personnelle type en cas d'incendie. Ne pas rester dans une zone à risque d'incendie sans vêtements résistant aux produits chimiques appropriés et sans appareil respiratoire à circulation d'air indépendante.

Équipement de protection pour pompiers :
Équipement de protection individuelle complet.
Matériel respiratoire autonome.

5.4 Autres Informations

Pas de données disponibles.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter les équipements de protection nécessaires (gants). Supprimer toutes les sources d'allumage. Tenir à l'écart toutes les personnes non équipées d'un équipement de protection individuelle.

En cas de déversement d'une quantité importante du mélange, mettre en garde ses utilisateurs et ordonner à tous les passants de quitter la zone contaminée.

Risque de glisser sur le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la contamination de l'environnement.
Éviter le rejet dans l'environnement.
En cas de contamination grave des sols, de cours d'eau ou des égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre de côté tout emballage endommagé.
Aérer la zone touchée et éviter d'inhaler les vapeurs.
Absorber le mélange répandu à l'aide de matériaux absorbant les liquides (par exemple sable, terre, liant acide, liant universel, silice, sciure, etc.).
Nettoyez la zone contaminée. Le matériel collecté est à traiter comme des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.
Voir la Section 13 pour obtenir les informations en matière d'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation pour la manipulation du mélange :
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter d'inhaler des vapeurs du produit.

Règlement général en matière de santé et de sécurité au travail :
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Bien se laver les mains après manipulation.
Remplacer les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Les salles de stockage doivent être aérées.
Maintenir le récipient bien fermé.
Stocker dans un endroit sec et frais.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Tenir à l'écart de la lumière du soleil, ainsi que des sources de chaleur et d'inflammation.
À conserver hors de portée des enfants.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôle technique applicable :
Les postes de travail et les salles de stockage doivent être bien aérés pour maintenir les concentrations de poussière/vapeur présentes dans l'air en dessous de leurs valeurs limites.
Observer les règles générales de sécurité et d'hygiène. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer en cours de fonctionnement. Avant de faire une pause et après le travail, se laver soigneusement les mains. Assurer une ventilation adéquate. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures de protection individuelle :
Protection des yeux et du visage
Dans les conditions opératoires normales, aucun matériel n'est obligatoire.
Utiliser une protection des yeux/du visage quand une évaluation des risques en indique la nécessité.
Protection cutanée
Protection des mains
En cas de danger, utiliser des gants de protection.
Protection du corps
Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la quantité et de la concentration de substances dangereuses dans l'environnement de travail donné.
Protection respiratoire
Pas nécessaire.
Contrôles relatifs à l'exposition environnementale
Faire en sorte d'empêcher tout déversement de grandes quantités du produit dans la nappe phréatique, les égouts, les eaux usées ou le sol. Bien vérifier les émissions se dégageant des systèmes de ventilation et du matériel de traitement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune clair
Odeur	: Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: Pas de données disponibles
inflammabilité	: Le produit se décompose à des températures supérieures à > 300 °C
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: Pas de données disponibles
Température d'inflammation spontanée	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Solubilité	: Ne pas dissoudre dans de l'eau. Se dissout dans des graisses, au white spirit
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité et/ou densité relative	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative	: Pas de données disponibles
Caractéristique des particules	: Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Informations en ce qui concerne les classes de danger physique : Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité : Aucune donnée

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas très réactif. Il ne subit pas de polymérisation dangereuse

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable s'il est conservé et utilisé dans des conditions appropriées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Éventuellement : Le produit se décompose à des températures supérieures à > 300 °C

10.4 Conditions à éviter

Éviter toute surchauffe.

10.5 Matériaux incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Formation possible d'aldéhyde acrylique à des températures élevées.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Cancérogénicité :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Troubles respiratoires ou cutanés :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :
Aucune donnée.

Autres informations :
Aucune donnée.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Néant

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans l'eau : Faible. Pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée.

12.7 Autres effets indésirables

La substance n'est pas classifiée dangereuse pour la couche d'ozone.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

À éliminer conformément à la réglementation en vigueur.
Recommandations concernant la substance : Les déchets sont à récupérer ou à éliminer dans des installations d'incinération autorisées ou dans des usines de traitement/de neutralisation des déchets, conformément à la législation locale en vigueur.

Code des déchets proposé :
02 03 04 (Matières impropres à la consommation ou à la transformation).

Méthode d'élimination pour l'emballage utilisé : Réutilisation / recyclage / élimination / liquidation des déchets d'emballages / conteneurs à effectuer conformément à la législation locale. Seuls les conteneurs complètement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Néant
Le produit n'est pas classé comme dangereux pendant le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette no : Néant

14.4 Groupe d'emballage

Néant

14.5 Risques pour l'environnement

Le produit n'est pas une menace pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale n'est requise.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas classé comme dangereux pendant le transport.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) du Parlement européen et du Conseil 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

- Le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), portant création d'une agence européenne, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

- Le Règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Dans la mesure où il n'est pas nécessaire d'enregistrer les substances, il n'y a pas obligation de procéder à une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : Autres informations

Procédures de classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Classification basée sur la procédure de calcul.

Formation
Avant de travailler avec le produit, l'utilisateur doit se familiariser avec les règles de sécurité au travail liés à la manipulation des produits chimiques, et en particulier il doit avoir suivi une formation spéciale adaptée en milieu de travail.

Abréviations et sigles

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association du transport aérien international
IATA/DGR : Règlements relatifs aux matières dangereuses de l'IATA (International Air Transport Association)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IT-OACI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale
PP : Peut provoquer des pollutions marines graves
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
CAS : Chemical Abstracts Service (division de la société américaine de chimie American Chemical Society)
DNEL : Concentration dérivée sans effet (REACH)
PNEC : Concentration prévue sans effet (REACH)
LC50 : Concentration létale, 50 %
LD50 : Dose létale, 50 %

Autres Informations

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire le produit en termes des règlements qui le concernent relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Cette fiche ne doit pas être considérée comme une garantie de propriétés spécifiques du produit. Nous ne faisons aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations fournies ou de la qualité ou des caractéristiques des produits, substances ou mélanges qui sont évoqués dans la présente fiche de données de sécurité. Celle-ci ne dispense aucunement l'utilisateur de la responsabilité en cas de mauvaise utilisation des informations susvisées ainsi que du non-respect des normes législatives qui s'appliquent sur le terrain. L'utilisateur est responsable de la création de conditions propices à une utilisation en toute sécurité du produit et des conséquences de sa mauvaise utilisation.